



# Bulletin Officiel

N° 5393 Jeudi 06 Juillet 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCPR MAXULA JASMIN

2

#### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات بايست أيزر 01-2017»

3-5

BANQUE ZITOUNA

6-8

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A

9-14

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2»

15-18

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1»

19-21

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ARTES – AGO -

22

SOPAT – AGO -

23

SOTETEL – AGO -

24

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – S.A.H -

25

#### COURBE DES TAUX

26

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOPAT

## COMMUNIQUE

### **AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, d'agréer les fonds suivants :

#### **FCPR MAXULA JASMIN**

Fonds Commun de Placement à Risque  
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
Siège Social : Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

Maxula Gestion et l'ATB ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 juin 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé «FCPR MAXULA JASMIN» d'un montant de 20 040 000 dinars divisé en 200 400 parts de 100 dinars chacune.

#### **Byrsa Fund**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée  
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
Siège Social : Access Building – rue des Iles Canaries- les berges du Lac II- 1053 Tunis

La société DIDO CAPITAL PARTNERS et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 Juin 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « Byrsa Fund » d'un montant de 50 010 000 dinars divisé en 50 000 parts A de 1000 dinars chacune et 1000 parts B de 10 dinars chacune.

### **RETRAIT D'AGREMENT D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, de retirer l'agrément du Fonds Commun de Placement à Risque dénommé « Perennis Investment Fund (I)», et ce à la demande de la société de gestion qui le gère.

### **AGREMENT DE LIQUIDATION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, d'agréer la liquidation du Fonds Commun de Placement à Risque dénommé « VALEURS DEVELOPPEMENT » après l'expiration de sa durée de vie fixée à sept ans.

### **AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 Juin 2017, d'agréer la nomination de Monsieur Skander Samandi en tant que responsable de la conformité et du contrôle interne au sein de la société DIDO CAPITAL PARTNERS.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

**Registre de Commerce:** B132611999

**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

### « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

#### I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### 1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

##### 2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

### **3-Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

### **4-But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »**

« إصدارات باسٲ ليز 01-2017 »

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

**La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune  
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis  
Registre de Commerce : B24162142009  
Matricule Fiscal : 1120822H

### « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**3. Objet de l'émission :**

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

### **2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »**

### **3. Nature des titres :** Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

#### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

#### **2. Deuxième Partie de la rémunération**

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES**

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

### **V. GARANTIE**

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.



## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### « ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions  
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.  
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous  
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR  
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

### **Période de souscription**

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
« HL 2017-2 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2017-2 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.



- Suite -

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2017-1 »

**Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

**25/07/2017**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES**

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 24 Juillet 2017 à 09 Heures à l'hôtel Golden Tulip Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratifie en tant que besoin le retard dans la tenue de l'assemblée ;
- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2016 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2016 ;
- Quitus pour l'exercice 2016 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2016.
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2016 ;
- Renouvellement du Mandat de deux administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour formalités ;

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société de Production Agricole Teboulba  
« SOPAT »**

Siege social : Avenue de 23 Janvier BP19 –Teboulba

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba « **SOPAT** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Vendredi 14 juillet 2017 à 9 heures à l'Hôtel Sousse Palace** sis à Avenue Habib Bourguiba, Sousse 4039 et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport d'activité 2016 établi par le Conseil d'Administration ;
- 2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016;
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2016;
- 5- Approbation des conventions réglementées ;
- 6- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2016;
- 7- Nomination d'Administrateurs
- 8- Nomination du Commissaire aux Comptes
- 9- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications  
« SO.T.E.TEL »**

Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 18 Juillet 2017 à partir de 09h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2016;
5. Quitus aux Administrateurs;
6. Jetons de présences;
7. Election des représentants des actionnaires minoritaires;
8. Renouvellement du mandat/Ratification de la nomination des Administrateurs;
9. Approbation de la mise en vente d'un terrain;
10. Poursuite du programme de rachat des actions;
11. Pouvoirs;

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » sont convoqués pour y assister.



**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -S.A.H-**

Siège social : 5, Rue 8610 ZI Charguia 1 – 2035- Tunis Carthage-

La Société d'Articles Hygiéniques (SAH) porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25/05/2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves de **2 765 510 dinars** à prélever sur les résultats reportés (2014-2015) et ce, par l'émission de **2 765 510 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de Un (01) dinar chacune, à raison d'Une (01) action nouvelle pour Dix-sept (17) actions anciennes avec (06) rompus.

Suite à cette augmentation, le capital de la Société d'Articles Hygiéniques (SAH) passera ainsi de **47 013 676 dinars** à **49 779 186 dinars**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

- ✓ Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2017**.

**Cotation en bourse :**

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **07/07/2017**.
- ✓ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **07/07/2017**, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 06 droits d'attribution rompus.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **07 Juillet 2017**.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 06 JUILLET 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,016%	1 000,209
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,192%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,246%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,299%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,353%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,378%	999,256
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,407%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,461%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,677%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,810%	995,999
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,879%	921,550
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,985%	992,123
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,377%	979,142
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,661%	966,442
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,767%	968,554
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,943%		968,302
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,054%	959,265
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,093%	991,982
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,136%	935,999
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,248%	942,396
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,277%	939,973
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,331%	934,500
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,373%	930,303
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,414%	926,423
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,734%		911,154
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,776%	904,450
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,808%	919,209
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,882%	915,800
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,182%		942,209

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,846	167,864		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,400	113,413		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,126	97,136		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,953	14,954		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,198	109,211		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,535	1,536		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,650	107,702		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,874	40,878		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,343	55,348		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	116,920	116,958		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	112,654	112,801		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	138,786	139,311		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	516,369	517,867		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,204	119,357		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	129,457	129,664		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,111	137,855		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,878	120,770		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,240	106,716		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	152,043	152,423		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,924	92,950		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,084	99,007		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	150,686	151,065		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,949	133,215		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	101,590	101,651		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,033	102,814		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,376	21,421		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 260,777	2 266,142		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	116,255	117,787		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	149,577	150,401		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	161,200	162,458		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,579	16,741		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 322,235	5 323,745		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 282,999	5 291,788		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,573	2,609		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,244	2,268		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,221	1,214		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,099	1,098		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,102	1,101		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,099	1,099		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	114,271	115,164		
43 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,019	119,025		
45 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	9,972	10,101		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,296	106,306
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,448	101,457
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,301	103,311
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,473	100,485
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,038	102,051
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,311	105,321
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,564	102,577
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,166	100,174
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,410	102,416
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,446	100,456
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,276	102,287
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,655	101,665
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,762	104,774
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,235	103,245
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,274	102,283
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,846	100,856
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,514	102,523
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,694	100,705
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,002	102,013
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,661	103,670
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,822	100,834
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,055	101,066
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,616	103,626
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,759	100,768

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,415	10,416
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,710	101,721
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,022	102,034
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,146	103,156
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,230	10,231
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,280	57,972
77	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,335	101,399
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,201	17,227
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	290,958	292,608
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,198	29,190
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 303,595	2 302,973
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,605	71,649
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,912	53,908
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,013	105,271
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,053	91,471
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,732	10,712
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,507	11,446
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,194	14,112
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,763	12,705
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,526	13,583
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,973	11,998
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	145,141	145,051
95	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	139,405	139,356
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,936	8,953
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	103,043	102,939
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	83,065	83,280
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	85,046	84,842
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,300	96,327
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,018	98,082
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	97,516	97,258
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,126	10,167
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,691	102,673
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	144,319	145,689
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,951	104,871
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	103,835	104,002
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	203,624	204,994
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,106	185,058
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	155,430	156,014
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,986	22,061
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,343	143,344
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	125,249	124,991
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 082,062	9 074,939
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	82,946	82,764
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	974,748	976,773
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5483,632	5541,101
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4980,189	4977,969
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,000	99,992
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,228	113,149
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 653,016	10 713,079

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353



59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.



## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

#### **SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA « SOPAT »**

Siège Social : ZONE INDUSTRIELLE - BP 19 – 5080, TEBOULBA

La Société de Production Agricole de TEBOULBA « **SOPAT** » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juillet 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Hechmi ABDELWAHED

#### **BILAN** (exprimé en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31-déc-16</b>	<b>31-déc-15</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	3	774 105	773 684
Amortissements		(500 969)	(461 973)
Immobilisations corporelles	3	40 221 339	38 470 032
Amortissements		(26 618 206)	(24 800 490)
Immobilisations financières	4	3 134 360	3 129 455
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>17 010 629</b>	<b>17 110 708</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>17 010 629</b>	<b>17 110 708</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		8 685 527	9 714 595
Provisions		(261 251)	
	5	<b>8 424 276</b>	
Clients et comptes rattachés		21 272 214	23 065 810
Provisions		(8 588 319)	(8 307 109)
	6	<b>12 683 895</b>	<b>14 758 701</b>
Autres Actifs Courants	7	6 725 976	6 849 477
Provisions	8	(3 367 154)	(3 112 437)
		<b>3 358 822</b>	<b>3 737 040</b>
Placements et autres actifs financiers		621 697	621 697
Provisions		(57 073)	(57 073)
	9	<b>564 624</b>	<b>564 624</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	10	3 257 719	22 228
<b>Total des actifs courants</b>		<b>28 289 335</b>	<b>28 797 187</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>45 299 964</b>	<b>45 907 896</b>

**BILAN**  
**(exprimé en dinars)**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31-déc-16</b>	<b>31-déc-15</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		21 941 250	12 993 750
Capital social souscrit non appelé		(2 812 500)	
Réserves		12 589 109	5 141 609
Autres capitaux propres		109 979	29 772
Résultats reportés		(24 304 594)	(17 720 881)
Modifications comptables	<b>11</b>	(3 641 848)	(3 641 848)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>3 881 395</b>	<b>(3 197 598)</b>
Résultat de l'exercice		(6 787 457)	(6 583 713)
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>12</b>	<b>(2 906 062)</b>	<b>(9 781 311)</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>13</b>	4 195 344	5 970 361
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 195 344</b>	<b>5 970 361</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>14</b>	19 556 216	21 139 955
Autres passifs courants	<b>15</b>	5 638 225	6 982 707
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>16</b>	18 816 241	21 596 185
<b>Total des passifs courants</b>		<b>44 010 681</b>	<b>49 718 847</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>48 206 026</b>	<b>55 689 207</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>45 299 964</b>	<b>45 907 896</b>

## ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars)

	Notes	<i>31-déc-16</i>	<i>31-déc-15</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	<b>17</b>	61 450 086	60 966 526
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>61 450 086</b>	<b>60 966 526</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours	<b>18</b>	(20 212)	3 067 314
Achats matières premières consommés	<b>19</b>	(50 106 817)	(51 307 438)
Achats d'approvisionnement consommés	<b>20</b>	(4 588 587)	(4 802 027)
Charges de personnel	<b>21</b>	(4 816 544)	(4 693 802)
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>22</b>	(2 653 891)	(3 642 067)
Autres charges d'exploitation	<b>23</b>	(4 342 343)	(4 595 403)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(66 528 395)</b>	<b>(65 973 423)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(5 078 309)</b>	<b>(5 006 897)</b>
Charges financières nettes	<b>24</b>	(1 849 254)	(1 736 078)
Produits des placements	<b>25</b>	87 842	3 832
Autres gains ordinaires	<b>26</b>	298 507	270 078
Autres pertes ordinaires		(184 567)	(53 370)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>(6 725 780)</b>	<b>(6 522 435)</b>
Impôts sur les bénéfices		(61 676)	(61 278)
<b>RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>		<b>(6 787 457)</b>	<b>(6 583 713)</b>

## **ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

(exprimé en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31-déc-16</i>	<i>31-déc-15</i>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net		(6 757 457)	(6 583 713)
Ajustements pour			
Amortissements et provisions	<b>27</b>	2 653 891	3 544 045
Revenus financiers non encaissés			
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat		(20 667)	(14 886)
<b>Variation des</b>			
Stocks	<b>28</b>	1 029 069	(3 069 005)
Clients	<b>29</b>	1 793 596	(892 793)
Autres actifs courants et financiers	<b>30</b>	123 501	1 045 797
Fournisseurs d'exploitation	<b>31</b>	(1 583 739)	2 109 297
Autres passifs courants	<b>32</b>	(1 411 004)	(2 756 070)
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>		<b>(4 202 810)</b>	<b>(6 617 329)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>33</b>	(1 671 099)	(831 507)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(4 905)	(11 041)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>		<b>(1 676 005)</b>	<b>(842 548)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		6 135 000	
Primes d'émission		7 447 500	
Encaissements d'emprunts / crédits de gestion	<b>34</b>	250 000	5 800 000
Remboursements d'emprunts / crédits de gestion	<b>35</b>	(6 245 191)	(2 543 665)
Subvention d'investissement		100 872	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>7 688 181</b>	<b>3 256 335</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>			
Trésorerie début de l'exercice		(8 898 582)	(4 695 040)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>36</b>	(7 089 214)	(8 898 582)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

(Les données sont exprimées en dinars)

**Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital**

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille. En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché boursier à la BVMT. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2 613 710 dinars en numéraires pour le porter à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation de réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau, d'augmenter le capital en numéraires de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 1 181 250 dinars, pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles d'un dinar de nominal chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 novembre 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 12 993 750 dinars à 18 191 250 dinars. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant les mois de février à avril 2016.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 19 juillet 2016, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 18 191 250 dinars à 21 941 250 dinars. La souscription au capital et sa libération partielle ont eu lieu durant le mois de décembre 2017.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

**Note 2. Principes comptables adoptés**

**2.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

**2.2. Immobilisations**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		

1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	7 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faible valeur, inférieure à 200 dinars, sont amorties sur une année.

### **2.3. Immobilisations financières**

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) considérés comme étant détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

### **2.3. Valeurs d'exploitation**

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du cout de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

### **2.4. Taxes sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation ;

- des produits en hors taxes,
- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,
- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

### Note 3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>
	<i>début de période</i>	<i>Acquisition</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation</i>	<i>fin de période</i>	
Logiciels	119 166	420	119 586	108 098	6 270	114 368	5 218
Fonds de commerce	508 418		508 418	243 305	25 421	268 726	239 692
Droit au bail	45 248		45 248	28 211	2 262	30 474	14 774
Concession marque et brevet	100 853		100 853	82 359	5 043	87 402	13 451
<b>Total</b>	<b>773 684</b>	<b>420</b>	<b>774 105</b>	<b>461 973</b>	<b>38 996</b>	<b>500 969</b>	<b>273 135</b>

Désignation	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>
	<i>début de période</i>	<i>Acquisition/cession</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation</i>	<i>fin de période</i>	
Terrains	2 103 203		2 103 203				2 103 203
Constructions	15 381 072	4 878	15 385 950	8 451 472	726 010	9 177 482	6 208 467
Matériels et outillages	14 112 523	869 740	14 982 263	11 475 108	745 501	12 220 609	2 761 654
Matériels Roulants	3 637 487	352 634	3 990 121	2 854 788	240 804	3 095 592	894 529
Equipement de bureau	237 973	10 346	248 319	181 177	9 657	190 834	57 485
Matériel Informatique	392 271	28 360	420 631	355 290	20 189	375 479	45 152
Installation Gle. Agencements Aménagements Divers	1 715 992	197 097	1 913 088	1 482 655	75 555	1 558 210	354 878
Immobilisations corporelles en cours	889 513	288 253	1 177 766				1 177 766
<b>Total</b>	<b>38 470 033</b>	<b>1 751 307</b>	<b>40 221 339</b>	<b>24 800 490</b>	<b>1 817 716</b>	<b>26 618 206</b>	<b>13 603 134</b>

**Note 4. Immobilisations Financières**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000
Créances financières (Mohamed Lahmar)	409 300	409 300
Dépôts et cautionnements	25 051	20 145
Participation Nutritop	10	10
<b>Total</b>	<b>3 134 360</b>	<b>3 129 455</b>

**Note 5. Stocks**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés...)	1 273 067	1 244 660
Emballages et matières consommables	135 156	172 418
Cheptel	3 674 542	4 108 678
Produits finis (volailles et dérivés)	3 602 763	4 188 838
<b>Total</b>	<b>8 685 527</b>	<b>9 714 595</b>
Provision pour dépréciation des stocks de produits finis	(261 251)	
<b>Total</b>	<b>8 424 276</b>	<b>9 714 595</b>

**Note 6. Clients et comptes rattachés**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Clients ordinaires	5 330 083	6 380 097
Chèques en caisses	702 119	457 673
Clients, effets à recevoir	731 709	280 910
Effets et chèques impayés	6 021 844	7 131 064
Clients douteux	6 968 163	6 963 666
Chèques en garantie	1 264 531	1 117 415
Clients, factures à établir	253 766	734 985
<b>Total</b>	<b>21 272 214</b>	<b>23 065 810</b>
Provision pour :		
Clients douteux	(5 783 159)	(5 501 950)
Chèques et effets impayés	(2 780 442)	(2 780 441)
Chèques et effets en caisse	(24 718)	(24 718)
<b>Total</b>	<b>(8 588 319)</b>	<b>(8 307 109)</b>



**Note 7. Autres Actifs Courants**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Fournisseurs débiteurs	2 456 865	3 092 680
Fournisseurs débiteurs, factures non parvenues	146 383	
Personnel avances et acomptes	83 875	58 125
Etat subvention a recevoir	27 300	27 300
État impôt sur les bénéfices (excédent)	1 185 899	939 479
TVA déductible	162 258	129 597
Débiteurs Divers	1 026 313	774 302
Société RAVY	498 290	498 290
Produits à recevoir	17 204	104 362
Charges constatées d'avance	69 867	54 953
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	394 186	512 853
Compte d'attente	657 536	657 536
<b>Total</b>	<b>6 725 976</b>	<b>6 849 477</b>

**Note 8. Provisions pour dépréciation des Autres Actifs Courants**

Provision des fournisseurs débiteurs	2 233 872	2 086 404
Provisions RAVY	498 290	498 290
Provisions comptes débiteurs	634 993	527 743
<b>Total</b>	<b>3 367 154</b>	<b>3 112 437</b>

**Note 9. Placements et autres actifs financiers**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Banque Tunisienne de Solidarité (1997)	54 073	54 073
Banque du Sud (1997)	3 000	3 000
Créance LAHMAR HOLDING	95 635	95 635
Intérêts courus sur créances LH et ML	468 989	468 989
<b>Total</b>	<b>621 697</b>	<b>621 697</b>
Provision titre BTS et BANQUE DU SUD	(57 073)	(57 073)
<b>Total</b>	<b>564 624</b>	<b>564 624</b>

**Note 10. Liquidités et Equivalents de Liquidités**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Banques	3 238 787	5 573
Caisses	18 933	16 654
<b>Total</b>	<b>3 257 719</b>	<b>22 228</b>

**Note 11. Modifications comptables**

Les modifications comptables ont été constatées au cours de l'exercice 2013. Elles résultent particulièrement de la correction de l'impact de diverses fraudes commises au cours des exercices 2012 et antérieurs, à hauteur de 3 065 469 dinars et d'autres corrections de divers comptes, à hauteur de 576 379 dinars.

**Note 12. Tableau de variation des capitaux propres**

	Capital social	Capital social non appelé	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2015</b>	<b>12 993 750</b>		<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>29 772</b>	<b>276 090</b>	<b>(17 720 881)</b>	<b>(3 641 848)</b>	<b>(6 583 713)</b>	<b>(9 781 311)</b>
Résultat exercice 2015							(6 583 713)		6 583 713	
Augmentation du capital (selon décision AGE 16 novembre 2015)	5 197 500			5 197 500						10 395 000
Augmentation du capital (selon décision AGE 19 juillet 2016)	3 750 000	(2 812 500)		2 250 000						3 187 500
Subvention d'investissement					80 206					80 206
Résultat exercice 2016									(6 787 457)	(6 787 457)
<b>Capitaux propres au 31/12/2016</b>	<b>21 941 250</b>	<b>(2 812 500)</b>	<b>742 639</b>	<b>11 570 380</b>	<b>109 979</b>	<b>276 090</b>	<b>(24 304 594)</b>	<b>(3 641 848)</b>	<b>(6 787 457)</b>	<b>(2 906 062)</b>

**Notes 13. Emprunts**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Amen Bank		160 715
BIAT	2 278 719	3 103 948
Emprunt Leasing	469 483	537 457
Attijari Bank	657 669	1 062 977
ATB Mahdia	789 474	1 105 263
<b>Total</b>	<b>4 195 344</b>	<b>5 970 361</b>

**Notes 14. Fournisseurs et comptes rattachés**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Fournisseurs d'exploitations	6 992 129	7 440 945
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	10 877 783	10 933 193
Fournisseurs d'Immobilisations	72 334	57 173
Fournisseurs, factures non parvenues	1 613 970	2 708 645
<b>Total</b>	<b>19 556 216</b>	<b>21 139 955</b>

**Notes 15. Autres passifs courants**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Avances clients	59 215	59 215
Personnel, rémunérations dues	242 676	234 988
Provisions congés à payer	332 376	241 741
État impôts et taxes	416 741	2 078 681
Actionnaires opérations sur capital	2 100	2 100
Administrateurs jetons de présence	75 000	75 000
CNSS	570 488	636 125
Créditeurs divers	241 683	327 513
Ristournes et avoirs à établir	1 245 172	1 043 631
Provisions pour risques et charges	1 911 105	1 911 105
Créditeurs parties liées (CVR, Nutritop, Avitop, Gallus)	372 607	372 607
Clients, Intérêts courus	160 060	
Dépôts et cautionnements reçus	9 000	
<b>Total</b>	<b>5 638 225</b>	<b>6 982 707</b>

**Notes 16. Concours bancaires et autres passifs financiers**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Crédits de gestion	5 170 000	4 920 000

Crédit à moins d'un an	3 080 155	7 495 306
Leasing échéance à -1 an	144 274	118 670
Intérêts Courus	74 878	141 399
Banques	10 346 934	8 920 810
<b>Total</b>	<b>18 816 241</b>	<b>21 596 185</b>

**Notes 17. Revenus**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Ventes de dérivés de volailles	50 264 158	49 713 354
Ventes aliments de Cheptel	6 293 774	8 367 385
Ventes aliments de Cheptel pour société GALLUS	1 639 544	
Ventes poussins d'un jour	2 818 589	2 337 129
Prestations de services	19 680	4 519
Revenus de restauration	366 431	489 338
Autres Ventes	47 910	54 800
<b>Total</b>	<b>61 450 086</b>	<b>60 966 526</b>

**Notes 18. Variation des stocks des produits finis et des encours**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Variation des stocks de produits finis	(586 075)	2 601 230
Variation des stocks de cheptel	(434 137)	466 084
Dédommagement stocks produits finis	1 000 000	
<b>Total</b>	<b>(20 212)</b>	<b>3 067 314</b>

**Note 19. Achats matières premières consommés**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Achats volailles	1 924 591	2 990 128
Achats poussins d'un jour	2 029 114	2 109 634
Achats aliments (maïs, soja, cmv...)	24 651 790	24 780 624
Achats aliments pour GALLUS (maïs, soja, cmv...)	1 530 158	
Achats matières pour produits transformés	1 079 034	1 239 515
Prestations de services (NUTRITOP)	1 597 486	1 561 448
Prestations de services (éleveurs)	988 443	1 151 338
Frais de transport sur achat	482 173	420 424
Variation des stocks	(60 428)	(56 276)
Achats Poulets vivants	15 884 455	17 110 603
<b>Total</b>	<b>50 106 817</b>	<b>51 307 438</b>

**Note 20. Achats approvisionnements consommés**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Matières consommables	1 901 763	1 943 699
Achats Emballages	1 025 671	1 190 368
Consommation d'électricité	737 978	720 463
Consommation d'eau	154 039	181 240
Produits Désinfectants	86 171	86 807
Charge de Gaz	459 094	463 950
Fournitures de bureau	44 745	59 905
Achats Tenues de Travail	109 844	101 011
Variation des stocks d'approvisionnements	69 284	54 584
<b>Total</b>	<b>4 588 587</b>	<b>4 802 027</b>

**Notes 21. Charges de personnel**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Salaires et compléments de salaires	4 174 826	4 002 755
Charges sociales légales	641 719	691 046
<b>Total</b>	<b>4 816 544</b>	<b>4 693 802</b>

**Note 22. Dotations aux amortissements et aux provisions**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 856 712	2 015 669
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients	281 210	1 579 824
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs courant et des stocks de produits finis	529 717	46 575
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(13 749)	
<b>Total</b>	<b>2 653 891</b>	<b>3 642 067</b>

**Notes 23. Autres charges d'exploitation**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Loyer	715 591	629 412
Entretien	424 806	415 517
Assurance	150 111	101 638
Services extérieurs	300 626	234 949
Honoraires	148 347	138 931

Publications et relations publiques	582 855	607 889
Frais de transport sur vente	974 102	1 427 719
Carburant	704 578	699 300
Mission réception et déplacement	45 088	31 535
Frais postaux et de télécommunication	50 121	55 889
Services bancaires	64 851	70 471
État impôts, taxes et versements assimilées (TFP, FOPROLS, TCL...)	181 267	182 153
<b>Total</b>	<b>4 342 343</b>	<b>4 595 403</b>

**Notes 24. Charges Financières Nettes**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Charges financières sur emprunts LMT	409 774	468 768
Intérêts / Billets de Trésorerie	20 831	66 162
Charges financières sur financement de stock	293 065	258 505
Charges financières sur comptes débiteurs	802 059	642 979
Frais d'escomptes	235 791	261 885
Intérêts de retard	11 240	12 515
Pertes de change	20 708	7 460
Charges financières /leasing	58 973	22 308
Gain de change	(3 187)	(4 504)
<b>Total</b>	<b>1 849 254</b>	<b>1 736 078</b>

**Notes 25. Produits des placements**

Ces produits s'analysent comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Intérêts sur Créances clients	85 927	0
Autres	1 916	3 832
<b>Total</b>	<b>87 842</b>	<b>3 832</b>

**Notes 26. Autres gains ordinaires**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Profit exceptionnel	277 840	255 192
Quote part subvention inscrite au compte résultat	20 667	14 886
Reprise sur provisions clients		
<b>Total</b>	<b>298 507</b>	<b>270 078</b>

**Note 27. Ajustements pour amortissements & provisions**

	31/12/2016	31/12/2015
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 856 712	2 015 669
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients	281 210	1 579 824
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants et des stocks de produits finis	529 717	46 575
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs	(13 749)	(98 022)
<b>Total</b>	<b>2 653 891</b>	<b>3 544 045</b>

**Note 28. Variations des stocks**

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Matières premières	1 273 067	1 244 660	(28 406)
Matières consommables & Emballages	135 156	172 418	37 263
Produits finis	3 602 763	4 188 838	586 075
Cheptel	3 674 542	4 108 678	434 137
<b>Total</b>	<b>8 685 527</b>	<b>9 714 595</b>	<b>1 029 069</b>

**Note 29. Variations des clients**

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Clients ordinaires	5 330 083	6 380 097	1 050 014
Chèques en caisses	702 119	457 673	(244 446)
Clients, effets à recevoir	731 709	280 910	(450 799)
Effets et chèques impayés	6 021 844	7 131 064	1 109 220
Clients Douteux	6 968 163	6 963 666	(4 497)
Chèques en garantie	1 264 531	1 117 415	(147 116)
Clients, factures à établir	253 766	734 985	481 219
<b>Total</b>	<b>21 272 214</b>	<b>23 065 810</b>	<b>1 793 596</b>

**Note 30. Variation des autres actifs et financiers**

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Fournisseurs débiteurs	2 603 249	3 092 680	489 431
Personnel avances et acomptes	83 875	58 125	(25 750)
Etat subvention à recevoir	27 300	27 300	
État impôt sur les bénéfices (excédent)	1 185 899	939 479	(246 420)
TVA déductible	162 258	129 597	(32 660)
Débiteurs Divers	1 026 313	774 302	(252 011)
Société RAVY	498 290	498 290	
Produits à recevoir	17 204	104 362	87 158
Charges constatées d'avance	69 867	54 953	(14 913)
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	394 186	512 853	118 667
Compte d'attente	657 536	657 536	
<b>Total (Autres actifs courants)</b>	<b>6 725 976</b>	<b>6 849 477</b>	<b>123 501</b>



**Note 31. Variations des comptes fournisseurs**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs d'exploitation	17 679 990	18 349 395	(669 406)
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	189 923	24 742	165 181
Fournisseurs d'Immobilisations	72 334	57 173	15 161
Fournisseurs, factures non parvenues	1 613 970	2 708 645	(1 094 675)
<b>Total</b>	<b>19 556 216</b>	<b>21 139 955</b>	<b>(1 583 739)</b>

**Note 32. Variations des autres passifs**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Avances clients	59 215	59 215	
Clients intérêts courus	160 060	170 798	(10 737)
Personnel, rémunérations dues	242 676	234 988	7 688
Provisions congés à payer	332 376	241 741	90 635
État impôts et taxes	416 741	2 078 681	(1 661 940)
Actionnaires opérations sur capital	2 100	2 100	
Administrateurs jetons de présence	75 000	75 000	
CNSS	570 488	636 125	(65 636)
Créditeurs divers	241 683	156 716	84 967
Dépôts et cautionnements reçus	9 000		9 000
Ristournes et avoirs à établir	1 245 172	1 043 631	201 541
Provision pour risques et charges	1 911 105	1 911 105	
Créditeurs parties liées (CVR, Nutritop, Avitop, Gallus)	372 607	372 607	
<b>Total</b>	<b>5 638 225</b>	<b>6 982 707</b>	<b>(1 344 482)</b>
Intérêts Courus sur emprunts	<b>(74 878)</b>	<b>(141 399)</b>	<b>(66 522)</b>
			<b>(1 411 004)</b>

**Note 33. Les décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Logiciels	119 586	119 166	(420)
Fonds de commerce	508 418	508 418	
Droit au bail	45 248	45 248	
Concession marque et brevet	100 853	100 853	
Terrains	2 103 203	2 103 203	
Constructions	15 385 950	15 381 072	(4 878)
Matériels et outillages	14 982 263	14 112 523	(869 740)
Matériels Roulants	3 990 121	3 637 487	(352 634)
Equipement de bureau	248 319	237 973	(10 346)
Matériel Informatique	420 631	392 271	(28 360)
Installation Gle. Agencement Aménagements			
Divers	1 913 088	1 715 992	(197 097)
Immobilisations corporelles en cours	1 177 766	889 513	(288 253)
<b>Total</b>	<b>40 995 444</b>	<b>39 243 717</b>	<b>(1 751 727)</b>

80 628

Financement par leasing

**Total décaissements****(1 671 099)****Note 34. Encaissements des emprunts**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Encaissement crédit ATB		1 500 000
Encaissement crédit de gestion	250 000	4 300 000
<b>Total</b>	<b>250 000</b>	<b>5 800 000</b>

**Note 35. Remboursements des emprunts**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Remboursement crédit Attijari Bank	(374 730)	(330 739)
Remboursement crédit Amen Bank	(214 286)	(214 286)
Remboursement crédit BIAT	(796 052)	(400 000)
Remboursement crédit ATB	(315 789)	(52 631)
Remboursement crédit BTE	(418 190)	
Remboursement Leasing	(122 998)	(104 820)
Remboursement crédit de gestion	(3 145)	(1 441 189)
Remboursement de billets de trésorerie	(4 000 000)	
<b>Total</b>	<b>(6 245 191)</b>	<b>(2 543 665)</b>

**Note 36. Trésorerie**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	3 257 719	22 228
Concours bancaires	(10 346 934)	(8 920 810)
<b>Total</b>	<b>(7 089 214)</b>	<b>(8 898 582)</b>

**Note 37. Engagements hors bilan**

Libellé	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Engagements donnés</b>		<b>32 760 519</b>	<b>32 760 519</b>
Hypothèques & Nantissements sur fonds de commerce	(1)	29 510 300	29 510 300
Cautions solidaires données :	(2)	1 300 000	1 300 000
Effets escomptés et non échus :	(3)	1 322 917	1 322 917
Garantie de rachat d'actions :	(4)	627 302	627 302
<b>Engagements reçus</b>		<b>16 185 160</b>	<b>16 185 160</b>
Engagements reçus des frères Lahmar	(5)	7 401 884	7 401 884
Engagements reçus Fethi, Rached et Imed Lahmar	(6)	468 988	468 988
Engagements reçus de Lahmar Holding	(7)	2 141 584	2 141 584
Garanties réelles reçues de débiteurs divers	(8)	6 172 704	6 172 704

(1) : L'évaluation des engagements hors bilan au titre des crédits long terme et court terme octroyés par les banques se basent sur les inscriptions au niveau des contrats de prêts en vigueur.

(2) : Caution solidaire donnée à une banque au profit de la société Nutritop.

(3) : Les escomptes d'effets sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et qui sont par ailleurs couvertes par des garanties réelles.

(4) : La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites. Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer ladite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concernés, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élevait au 31 mars 2012, à 627 302 DT.

(5) : Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.

(6) : Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge les produits financiers du prêt accordé à la société Nutritop qui s'élèvent à cette date à 468 988 dinars.

(7) : Il s'agit au départ d'un nantissement de la participation de la SOPAT dans le capital des sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmar Holding, un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.

(8) : Il s'agit de garanties réelles, hypothèques et cautions solidaires reçues des clients et éleveurs de cheptel, en garantie de leurs dettes envers la société.

### **Note 38. Informations sur les parties liées**

#### **GALLUS**

La SOPAT a acquis au cours de l'exercice 2016 du poulet vif auprès de la société mère GALLUS pour une valeur de 7 503 026 dinars.

La SOPAT a vendu à la société GALLUS au cours de l'exercice 2016 des aliments pour bétail pour une valeur totale de 2 438 289.

La SOPAT a également vendu à GALLUS des dindonneaux et des produits vétérinaires pour une valeur de 45 666 dinars.

#### **Centrale de viandes rouges (CVR)**

La SOPAT a avancé à la société CVR, depuis 2012, un montant de 100 000 dinars, ce montant a été imputé sur des factures de congélation et de ventes de viandes rouges pour une valeur de 78 580 dinars.

La SOPAT a sous-traité auprès de la société CVR la congélation et le stockage de produits finis, la charge de l'exercice 2016 est de 6 074 dinars.

La SOPAT a supporté les charges de fonctionnement de la société CVR, au cours de l'exercice 2016, à hauteur de 28 201 dinars.

La SOPAT a également avancé, au cours des exercices antérieurs, un montant de 369 303 dinars au titre d'avances sur acquisition d'immobilisations.

La SOPAT a passé une note de débit au nom de la société CVR qui s'élève à 32 389 dinars au titre de deux exercices 2015 et 2016.

#### **MEDIGRAIN**

La SOPAT a acquis auprès de la société MEDIGRAIN, partie liée, de la matière première pour une valeur de 18 918 513.099 dinars.

#### **ACN**

La SOPAT a acquis auprès de la société ACN, partie liée, de la matière première pour une valeur de 4 620 592 dinars.

#### **MCSR**

La SOPAT a acquis auprès de la société MCSR, partie liée, de la matière première pour une valeur de 9 180 dinars.

### **Note 39. Evénements postérieurs**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 juin 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016**

**Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT**

### ***Opinion avec réserves***

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers de la Société SOPAT, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables utilisées.

A notre avis, sous réserve des incidences financières des observations évoquées ci-après, au paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOPAT au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes en vigueur du système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion avec réserves***

- 1.** Les actifs de la société comprennent, depuis les exercices précédents, un prêt de 2 700 000 dinars, accordé à une société en règlement judiciaire. En l'absence d'évidences sur l'existence de garanties suffisantes, pour le recouvrement de cet actif, nous ne pouvons nous prononcer sur sa valeur de réalisation.
- 2.** La société n'a pas procédé à un inventaire physique de ses immobilisations corporelles au 31 décembre 2016, ce qui est de nature à limiter notre assurance quant à l'existence effective de certains biens. Par ailleurs, le compte « immobilisations en cours » comprend des dépenses antérieures à l'exercice 2013 pour un montant de 794 898 dinars, relatif à des travaux de construction dont la réalité n'a pas été démontrée.
- 3.** Les stocks de la société arrêtés au 31 décembre 2016, comprennent des produits finis congelés pour une valeur totale de 3 602 763 dinars, dont une partie totalisant un montant de 2 228 255 dinars est stockée dans des conditions peu favorables à leur suivi. L'inventaire des stocks en question a été opéré en mars 2017 et il ne nous a pas été donné de nous assurer de l'existence effective et de la validité de la totalité de ces stocks. Une provision pour dépréciation de 261 251 dinars a été constatée, mais n'avons pas d'assurance quant à la suffisance de cette dotation. De ce fait, nous ne pouvons nous prononcer sur la valeur réalisable des stocks congelés en question.
- 4.** Les comptes d'actifs courants de la société, comprennent une créance sur la partie liée, la société Centrale des Viandes Rouges « CVR » qui totalise un montant net de 397 504 dinars au 31 décembre 2016. Cette société a été mise en liquidation en juin 2016. Le recouvrement de ladite créance est fortement compromis, et aucune provision n'a été constatée à ce titre, au niveau du résultat de l'exercice 2016.
- 5.** Comme pour les exercices précédents, la société a continué au cours de l'exercice 2016, à vendre ses produits transformés sans tenir compte de la taxe sur la valeur ajoutée correspondante. Le montant non facturé de cette taxe, est estimé au 31 décembre 2016, à 1 112 161 dinars et vient s'ajouter à celui de l'exercice précédent, s'élevant à 1 038 254 dinars. Le risque fiscal qui en résulte, n'a pas été provisionné.
- 6.** Le paiement des commissions sur ventes dont le montant s'élève au titre de l'exercice 2016, à 345 193 dinars, n'a pas été soumis à la retenue à la source fiscale conformément à la réglementation en vigueur. Le risque fiscal correspondant au premier semestre 2016, est estimé en principal, à 51 778 dinars. Ce risque s'ajoute à celui relevé pour l'exercice précédent, et dont le montant est estimé à 125 401 dinars.

7. Le système d'information usité par la société, au cours de l'exercice 2016, pour le suivi de sa production, présente des insuffisances limitant les possibilités de rapprochement entre la production d'une part, et les ventes ou la congélation des produits finis dans les différents dépôts, d'autre part. Cette situation est de nature à constituer une limitation en soi, dans notre examen des ventes de la société.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) admises en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et au commissariat aux comptes en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Paragraphes d'observations***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les observations suivantes :

La société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2012 à 2015. La notification correspondante a été reçue par la société et fait valoir un redressement arrêté par l'administration à un montant global de 14 684 392 dinars en principal et 8 706 319 dinars en intérêts et pénalités, pour toute la période vérifiée. La société a contesté la majeure partie de ce redressement en se basant sur des justificatifs fortement défendables et a présenté son opposition à ladite notification, dans les délais impartis. Les discussions avec l'administration, n'ont pas encore été entamées.

Les pertes cumulées de la société telles qu'elles apparaissent au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, dépassent la moitié de son capital social et l'augmentation de capital réalisée en 2016, ne permet pas de remédier à cette situation. La société se trouve de ce fait, soumise à l'application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

La société a conclu en 2009 avec la société AVITOP, partie liée à cette date, une promesse pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée par expertise directe, à 883 500 dinars. Le montant en question a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, au cours de l'exercice 2010 et les biens en question sont en exploitation effective par la SOPAT. Ils ont été constatés en comptabilité parmi les immobilisations de la société et amortis en conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Bien que le matériel en question soit totalement amorti au 31 décembre 2015, leur propriété par la société n'est toujours pas acquise à cette date.

### ***Rapport du Conseil d'administration***

Le Conseil d'Administration est responsable du rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée générale des actionnaires. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ce rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit, sur les informations qu'il comporte. Notre responsabilité se limite à vérifier la conformité des informations financières données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration, par rapport aux informations figurant dans les états financiers.

Sur la base de cette vérification, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers de la société, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société et d'arrêter ses états financiers.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas, qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

### ***Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires***

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales d'une part, et celles de l'article 3 de la loi 94-117, du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, d'autre part, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. Nous signalons, à cet égard, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter davantage notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-avant.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 juin 2017

**ACFI Audit & Consulting**  
**Hechmi ABDELWAHED**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

### **Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT**

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## **I. CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016**

### **GALLUS (société mère)**

La SOPAT a émis des billets de trésorerie souscrits par la société mère GALLUS, au cours de l'exercice 2016 et dont le solde non remboursé s'élève au 31 décembre 2016 à 200 000 dinars, ceci a généré des charges financières à hauteur de 20 831 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et est soumise à l'approbation de votre assemblée générale.

### **La Centrale Des Viandes Rouges (filiale de GALLUS)**

La société SOPAT a supporté des charges de fonctionnement de la société La Centrale Des Viandes Rouges CVR, partie liée, à hauteur de 27 701 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour les charges à hauteur de 21 830 dinars à cette date. Le reliquat des charges supportées par la SOPAT reste soumis à autorisation du conseil d'administration et à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

## **II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS**

L'ensemble des contrats de prêts signés par la SOPAT, avant l'exercice 2016, avec diverses banques prêteuses et dont les montants non encore remboursés apparaissent au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, ont été approuvées en leurs temps, par les précédentes assemblées générales des actionnaires.

## **III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS SES DIRIGEANTS**

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint ont été fixés par décision du Conseil d'Administration réuni le 13 décembre 2014. La charge salariale brute correspondante, hors charges sociales, s'est élevée au titre de l'exercice 2016, à 96 695 dinars.

En outre Le Directeur Général Adjoint a droit à un quota mensuel de carburant de 500 litres, ainsi qu'à un véhicule de fonction.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-dessous (données en dinars) :

<b>Montants bruts en Dinars</b>	<b>Directeur Général Adjoint</b>	
	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/2016</b>
<b>Salaires</b>	96 695	
<b>Total</b>	<b>96 695</b>	

Par ailleurs, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités et nos examens n'ont pas révélé la réalisation de telles autres opérations.

Tunis, le 28 juin 2017

**ACFI Audit & Consulting**  
**Hechmi ABDELWAHED**